



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 13^{ème} jour du mois d'août 2024, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e) :

Madame la conseillère: Sylvie De Blois

Messieurs les conseillers:
Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution-renouvellement entente avec la Société protectrice des animaux.
7. Divers.
 - 7.1 Demande publicité site internet Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.
 - 7.2 Résolution : autorisant le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ.
8. Rapport des élus sur les divers comités.
9. Période de questions.
10. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

24-076
Résolution
ou annotation

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024.

24-075

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

24-076

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Jean-Baptiste Alagnoux, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures du mois de juillet totalisant 150 361.72 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 19 984.44 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION-RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.

ATTENDU QUE la réglementation provinciale visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que la réglementation municipale 2020-316 RMU 02.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, désire renouveler l'entente avec la SPA de Québec.

24-077

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Jean-Baptiste Alagnoux, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** que la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, autorise la MRC de l'Île-d'Orléans à signer l'entente à intervenir.

7. DIVERS.

7.1 DEMANDE PUBLICITÉ SITE INTERNET FABRIQUE SAINTE-FAMILLE-L'ÎLE-D'ORLÉANS.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de la Fabrique Sainte-Famille.

24-078

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** qu'un montant de 100 \$ soit accordé à l'organisme.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

7.2. RÉOLUTION-AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entreprendre les démarches afin d'acquérir un terrain situé dans un îlot déstructuré.

ATTENDU QU'UNE demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est nécessaire.

24-079

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Yves Lévesque, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** d'autoriser le maire et la Directrice générale à compléter les documents à cet effet.

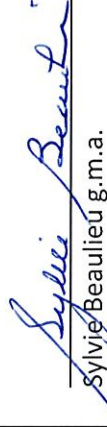
8. RAPPORT DES ÉLUS SUR LES DIVERS COMITÉS.

9. PERIODE DE QUESTIONS.

24-080

10. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 20 h 25.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal